



ASSOCIATION VALLÉE DU THORÉ ENVIRONNEMENT

Chez David ALQUIER
2875 route des Raynauds
Lieu-dit Montfort
81200 MAZAMET

Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice
Immeuble Okabé
67, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin Bicêtre

Mazamet, le 03 Août 2023

LETTRE OUVERTE

Objet : projet de prison dans le sud du Tarn

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'une situation qui nous préoccupe !

En effet, nous avons appris que Monsieur Jean TERLIER député de la 3^{ème} circonscription du Tarn, rapporteur général du projet de loi d'orientation et de modernisation de la justice à l'Assemblée Nationale a fait voter un amendement il y a quelques jours qui prévoit que « si l'implantation d'un des nouveaux établissements pénitentiaires se trouve empêchée, il demeure possible de transférer le projet de construction sur un autre territoire ». Monsieur TERLIER a même réussi à prioriser le sud du Tarn en cas de substitution d'un projet à un autre. Le garde des Sceaux a en effet déjà annoncé qu'une étude de faisabilité serait faite cet été sur le sud du Tarn « pour gagner du temps le cas échéant ».

Nous savons, par ailleurs, que la municipalité de Mazamet qui fait partie de la 3^{ème} circonscription tarnaise, qui a comme projet d'ouvrir à l'urbanisation 38 hectares de terres agricoles à des fins industrielles dans sa politique d'expansion économique, a montré son vif intérêt au projet de centre pénitentiaire.

Or, il est bon de vous alerter qu'à notre avis la zone d'en Rives la Trille n'est pas adaptée, ni prête pour accueillir ce type d'établissement, aux motifs suivants :

Premièrement, cette zone est riche d'une agriculture nourricière, de zones humides et d'une biodiversité importante.

Deuxièmement, son relief de vallée encaissée induit de nombreuses co-visibilités, de nuisances sonores (échos dans la vallée), impactant de nombreux riverains de part et d'autre du site.

Troisièmement, le terrain n'est pas du tout viabilisé, l'accès à un réseau routier de qualité est inexistant, le lieu n'est pas desservi par les transports en commun, les raccordements aux réseaux divers sont absents.

Quatrièmement, il est à noter qu'aggravé par la sécheresse de 2022, le bassin mazamétain a manqué de peu la rupture en eau potable en fin d'année dernière.

Cinquièmement, nous vous précisons que dans une procédure de modification du PLU de la zone, la MRAE Occitanie a donné un avis négatif, soulignant l'importance de la zone dans son intérêt agricole, écologique et encore préservé de toute urbanisation massive.

Si nous ne nous prononcerons pas sur la nécessité de construire de nouvelles prisons dans le cadre du plan gouvernemental, il nous paraît aberrant d'envisager ce projet sur le site d'EN RIVES/LA TRILLE.

Nous vous informons que si une étude de faisabilité devait être réalisée, l'Association Vallée du Thoré Environnement mobiliserait pour défendre la zone.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'Association Vallée du Thoré Environnement
David ALQUIER – Co-président et secrétaire